A Mme Josiane Costantino
DRH ASF
74 allée de Beauport
CS 90304
84278 Vedène Cedex

Objet : **grève les 31 juillet, 1er et 2 août 2015**

Artix, le 13 juillet 2015

Madame,
Conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT-ASF prévoit un mouvement de grève :

Du jeudi 30 juillet 2015 à 20H au lundi 3 août 2015 à 8H.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise, les revendications sont les suivantes :

FILIERE VIABILITE, ATELIER :

- Embauches extérieures en CDI pour rétablir les effectifs et satisfaire aux besoins quand il s'agit de ré-internaliser des tâches et embauches de CDD pour toutes les périodes de surcroîts d'activités.
- Arrêt des mutualisations d'activités viabilité entre les districts.
- Indemnité de logement dés la première astreinte au prorata du nombre d'astreintes et maintien des périodes d'astreinte hivernale : au minimum du 15 novembre N au 15 mars N+1.
- Redéveloppement de l'activité et retour des effectifs dans les ateliers mécanique.

FILIERES PEAGE, 3605 et BOUTIQUE :

- Respect de toutes les dispositions de la convention C80.
- Embauches extérieures en CDI pour les remplacements systématiques des départs et embauches de CDD pour toutes les périodes de surcroîts d'activités.
- Respect des limites des tâches et des responsabilités de chacun conformément à son statut.
- Arrêt de toute mobilité engendrée par le sous effectif crée par l'entreprise.
- Garantie d'un week-end complet de repos minimum toutes les 3 semaines y compris en été.

FILIERE SECURITE :

- Maintien et retour des effectifs suffisant dans les équipes de patrouille pour assurer la sécurité de tous sur le tracé autoroutier.
- Tours de service annuels plus équilibrés.
- Maintien de la rémunération des heures de nuits supprimées par de nouvelles organisations du travail imposées par l'entreprise.
- Maintien des PC sécurité et arrêt de la réorganisation incessante de la filière Télécom.

FILIERE GME :

- Reconnaissance salariale de l'élargissement des missions et/ou des responsabilités.
- Indemnité de logement liée à l'astreinte.
- Remplacements systématiques de tous les départs.

FILIERES : STRUCTURE, COMMERCIALE, ADMINITRATIVE :

- Reconnaissance salariale de l'élargissement des missions et/ou des responsabilités.
- Remplacements systématiques de tous les départs.

POUR TOUTES LES FILIERES :

- **Une autre politique sociale aux ASF, passant par des recrutements externes, avec en premier lieu, le choix d'une utilisation citoyenne du CICE pour maintenir les postes et enfin créer des emplois.**
- **Aménagements de fins de carrières pour les métiers pénibles et/ou dangereux.**
- **Arrêt des restrictions pour la pose des congés même en période estivale et possibilité d'avoir 3 semaines de CP consécutives. Arrêt des restrictions non conventionnelles pour les ARTT.**
- **Des salaires de base à hauteur de la santé financière florissante de l'entreprise, avec le respect du principe « travail égal, salaire égal ».**

Pour la CGT-ASF

Reçu en mains propres
le 15/07/2015